

### *Prêts aux petites entreprises—Loi*

Je voudrais faire consigner au compte rendu deux des objectifs que le ministère de l'Expansion industrielle régionale a fixés pour la petite entreprise. Voici le premier:

Appuyer l'instauration d'un climat économique susceptible de promouvoir le sens aigu de la concurrence, de l'esprit d'entreprise, de la créativité et du risque qui caractérise le secteur de la petite entreprise.

Un autre objectif se lit ainsi:

Encourager et appuyer le rôle important de la petite entreprise dans le développement économique et régional.

S'il est possible de s'éloigner davantage de la vérité, c'est peut-être en affirmant que le rôle de ce gouvernement est de faire appel à la petite entreprise pour créer de l'activité dans le domaine du développement régional. C'est une mascarade, mais une mascarade tragique, car nous perdons un temps précieux.

N'importe quel député pourrait vous dire que les petites entreprises ferment partout au pays. Au cours de la récession, de nombreuses entreprises ont dû fermer leurs portes. Celles qui restent aujourd'hui ne tiennent qu'à un fil. Si les taux d'intérêt augmentent, elles ne pourront pas résister à un deuxième assaut et elles fermeront. Elles fermeront en grand nombre.

Qu'arrive-t-il chaque fois qu'une petite entreprise ferme dans une région qui n'a pas suffisamment de croissance économique? Que se passe-t-il lorsqu'il y a ni un bassin de population suffisant ni des moyens de transport pratiques pour l'expédition des denrées? Qu'arrive-t-il lorsque cette région n'a pas de marché? La plupart du temps, quand une petite entreprise ferme, c'est pour de bon. Si elle reprend ses activités, elle s'installera dans un grand centre. Par conséquent, elle sera perdue pour la localité sans aucun espoir de retour. C'est un drame.

Comment ce projet de loi peut-il aider la petite entreprise? Tout d'abord, le financement jusqu'au 31 mars 1985 devait être de 1.5 milliard de dollars. Le chiffre a été accru de 300 millions, ce qui le porte à 1.8 milliard. C'est une bonne décision de la part du gouvernement et je l'en félicite. Toutefois, en déclarant que nous n'affecterons qu'un seul milliard entre le 1<sup>er</sup> avril 1985 et le 31 mars 1990, nous disons à la petite entreprise que nous perdons l'intérêt et que nous ne sommes pas résolus à les aider. Ce message sera immédiatement perçu par le secteur de la petite entreprise au Canada.

Le gouvernement disait que nous devons être plus prudents. Oui, nous voulons aider la petite entreprise, mais nous ne voulons pas l'aider trop, car, en 1984, nous avons perdu 43 millions de dollars. C'est vraiment quelque chose. Le montant est important. D'une part, le gouvernement se dit prêt à aider la petite entreprise, mais d'autre part, il tient un pointage. Que veut-on? Le gouvernement veut-il aider l'entreprise ou non? Le gouvernement ne veut pas perdre d'argent; il veut fournir des prêts garantis à la petite entreprise, mais il ne veut pas payer.

• (1240)

A qui les petites entreprises vont-elles s'adresser pour obtenir l'aide dont elles ont si cruellement besoin? A la Banque fédérale de développement? Elle est presque aussi exigeante que les banques à charte et les autres établissements de crédit. Elle craint de perdre de l'argent. Le gouvernement, qui prétend vouloir aider les petites entreprises, retire d'une main ce

qu'il donne de l'autre. L'article 2 du projet de loi modifie l'article 3 de la Loi sur les prêts aux petites entreprises. Or, il y a un paragraphe très intéressant dans ce projet de loi. Il s'agit du paragraphe 3(2)c). Monsieur le Président, on parle des moyens que doit prendre la banque pour se faire rembourser les pertes qu'elle a subies aux termes de la Loi sur les prêts aux petites entreprises. L'un de ses employés attirés doit avoir fait les démarches nécessaires:

... un fonctionnaire responsable de la banque a certifié avoir examiné et vérifié la demande de prêt et les déclarations qu'elle renfermait avec le soin qu'attendait de lui la banque dans la conduite de ses opérations;

La banque doit donc assumer ce fardeau aux termes de l'article en question. Le gouvernement remboursait la totalité des pertes subies par les banques naguère, mais maintenant, il n'en rembourse que 90 p. 100. Je comprends qu'il ne tienne pas à se montrer trop généreux envers les banques à charte, mais lui et les gouvernements précédents les ont toujours laissées décider à qui elles prêteraient leur argent. Ils exigeaient uniquement qu'elles lui communiquent le nom de l'emprunteur et les créances perdues.

Ce projet de loi fait jouer un rôle social aux banques en leur donnant la haute main sur les prêts consentis aux petites entreprises par l'entremise du gouvernement fédéral qui ne leur rembourse maintenant que 90 p. 100 des pertes subies. Mais les banques ont toujours été remboursées intégralement de ces pertes et elles n'ont rien de philanthropique. On ne sait jamais comment elles vont réagir. Que vont-elles faire maintenant? Je crains qu'elles ne se désintéressent d'un secteur qui éprouve des difficultés économiques. Je mets au défi n'importe quel député et, en fait, quiconque, de vérifier auprès des institutions financières établies dans les régions victimes des disparités régionales combien d'argent les banques ont prêté en vertu de cette loi dans ces régions au cours des quatre ou cinq dernières années.

Je sais déjà que ma région du Cap Breton industriel—où le taux de chômage est maintenant de 40 p. 100—n'a pas reçu un seul cent au cours des dernières années en vertu de la Loi sur les prêts aux petites entreprises. Les banques ne sont pas disposées à courir un risque dans ces régions. Sur quoi se fondent-elles pour ne rien faire? C'est uniquement parce qu'elles avaient des comptes à rendre au gouvernement fédéral qu'elles ont suivi les règles du jeu; sinon elles ne s'en seraient pas donné la peine. Elles ont décidé de prêter cet argent dans des régions du pays où elles n'avaient pas à rendre de comptes, où on ne partait pas du principe qu'elles devaient aider quelqu'un ou faire preuve d'un tant soit peu de considération ou de bienveillance à l'endroit d'une industrie donnée ou encore lui accorder le bénéfice du doute.

La ventilation par province que nous a remis le gouvernement montre que la Nouvelle-Écosse, l'Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve ont reçu respectivement 1.8 p. 100, .3 p. 100 et 1.3 p. 100 de l'argent prêté. C'est ridicule, monsieur le Président. On n'aide pas ainsi les régions qui en ont besoin. C'est le Québec qui a reçu le plus, 38.4 p. 100. Je mets au défi quiconque d'obtenir une ventilation par région au Québec, afin de déterminer où cet argent est allé. Je peux affirmer sans hésiter que ce sont les régions les plus prospères du Québec qui en ont profité. Je cite le Québec en exemple pour montrer ce qui se passe.